

Selon la Chambre de Commerce et de l'Industrie, 90% des entreprises et des commerçants azuréens sont impactés à différents degrés, par la crise du coronavirus. Pour aider le secteur économique, les maires des communes qui composent la Métropole Nice Côte d'Azur se sont réunis lors d'une vidéoconférence afin de se mettre d'accord sur des mesures de soutien à mettre en place le plus rapidement possible. *« Nous avons la responsabilité d'être aux côtés de celles et ceux qui, tout au long de l'année, sont à notre service, créent de l'emploi et de la croissance sur notre territoire. Nous voulons que tout soit fait rapidement pour les aider à surmonter ce moment difficile et leur donner les moyens de préserver leur activité et leur emploi, et ainsi atténuer autant que faire se peut l'impact social et économique de la crise du Covid 19 »* a analysé le président de l'intercommunalité niçoise, Christian Estrosi.

Parmi les mesures annoncées, on retrouve la prise en charge du le loyer professionnel des auto-entrepreneurs et des Très Petites Entreprises (TPE), mêmes récemment créées. Cela devrait être opérationnel dès la fin du mois de mars mais les critères et les limites de cette aide sont encore à définir. Dans la même logique, la facturation des loyers pour les entreprises, commerces ou associations installés dans des locaux appartenant à la Ville de Nice ou à la Métropole Nice sont suspendus le temps de cette crise.

La Métropole va également soutenir les entreprises de manière plus directe en accélérant les commandes publiques et en ciblant quand cela est possibles les sociétés locales. Pour 2020 l'enveloppe allouée est de 435M €. Les communes vont également densifier l'offre culturelle, sportive et événementielle à la sortie de la crise pour soutenir le secteur touristique (hôtellerie, restauration...)

Le milieu associatif n'est pas oublié non plus. Les subventions de fonctionnement seront réévaluées pour essayer de compenser au mieux les pertes liées à l'annulation des nombreux événements prévus au calendrier.

Autre levier utilisé : favoriser la visibilité. Pour se faire, la création d'un annuaire mis en place depuis le 18 mars dernier qui recense de nombreux commerçants niçois ouverts ou pouvant effectuer de la livraison à domicile. Ceux qui veulent être intégrés doivent envoyer un mail à cette adresse : contact@nicecommerces.fr

Enfin, Christian Estrosi a demandé à l'Etat d'envisager de supprimer la cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant la durée de cette crise. *« La CFE pèse sur la trésorerie de nos entreprises. Il me paraît indispensable que l'Etat prévoit cette suppression pour les entreprises les plus fragilisées »* a conclu le maire de Nice.

Andy Calascione

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité